Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260303-D_2026_019-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2026-019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois mars deux mille vingt-six, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 24 février 2026.

Présents : Élodie LE FLOCH, Serge LE VAGUERESSE, Michèle LE ROMANCER, David DEMÉ, Richard PALARIC, Yves THIEC, Nicole LAPLANCHE, Philippe COMBES, Yannick LE CALVÉ, Dominique GUEGUEN, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Estelle FLAMAND, Caroline COCOUAL, Alexandre SIMON, Dominique ILLIEN, Pierre LE LÉANNEC, Annick KERAUDRAN-STEPHANT, Christophe PLUNIAN, Jean-Marc LE PALLEC, Catherine LE ROMANCER-LESTROHAN, Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Sébastien SEGUIN.
Absents ayant donné pouvoir : Christelle BRIZOUAL pouvoir à Serge LE VAGUERESSE, Gaëlle DESPRÉS pouvoir à Michèle LE ROMANCER, Jean-Pierre JOUBIOUX pouvoir à Richard PALARIC, Christophe MOREAU pouvoir à David DEMÉ, Jennifer RIO pouvoir à Yves THIEC.
Absent : Florent LE GUELLENEC.

Dominique GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les services de restauration scolaire et les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse 2027-2030 - Groupement de commande

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint

Le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration municipale arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7, permet la constitution de groupements de commande publique entre collectivités territoriales.

Les Communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène souhaitent la création d'un groupement de commande publique pour la passation d'un marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide destinés :
- Aux restaurants scolaires pour les communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène,
- Aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang et Plouhinec
- À la structure de Multi-accueil pour la commune de Kervignac.

Le marché sera passé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, renouvelable annuellement jusqu'au 31/12/2030.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260303-D_2026_019-DE

Une convention définissant les conditions de constitution du groupement entre les cinq communes, et désignant en substance la commune de Plouhinec comme coordonnateur du groupement sera établie.

Le projet de convention est joint en annexe.

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'approuver la constitution d'un groupement de commande avec les Communes de Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène pour le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour la période 2027/2030 ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération ;
- De mandater le Maire pour signer la convention constitutive du groupement de commande ;
- De donner tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

